

# VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2017

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 10 mai 2017, à 19 heures, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 4 mai 2017.

#### Membres présents :

M. BARNIER, maire,  
M. BOUTHÉON, Mme ROVÉRA, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,  
M. COLLARD, M. GAWEL, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme RÉTIF, M. AKCAYIR, M. BOURGIN, Mme DI DOMENICO, Mme MEUNIER, Mme ALVES DE OLIVEIRA, M. MELOUX, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme JUST, Mme ROURE, conseillers municipaux.

#### Membres absents ayant donné pouvoir :

M. OLIVIER à M. FARA  
Mme BRUYÈRE à Mme CHAMPAGNAT  
Mme MESSAOUDI à M. COLLARD  
M. MAISONNIAL à M. BOUTHÉON  
M. VACHER à M. BARNIER

#### Membre absent :

M. BAGELLI

#### Président de séance : M. BARNIER

#### Secrétaire élu pour la séance : M. MELOUX

En préalable à la séance, Messieurs Eric BERLIVET, Vice-président de Saint-Etienne Métropole en charge la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du traitement des déchets et Yves PARTRAT, conseiller communautaire délégué, présentent aux membres de l'assemblée délibérante les actions menées par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la compétence communautaire « *gestion des déchets ménagers et assimilés* » Après avoir rappelé le périmètre et l'organisation de cette compétence au sein de Saint Etienne Métropole, ils présentent les actions mises en place à l'échelle de la commune et plus particulièrement, celles relatives à la relance du recyclage et celles concernant l'amélioration de la sécurité des usagers et du personnel en charge de la collecte (résorption de 50 points noirs de collecte sur les 70 identifiés sur la commune)

Il est ensuite procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 12 avril 2017 (majorité des suffrages exprimés – 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon – 1 abstention Liste « le Chambon gagnant »

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

## **1 - Aménagement d'un parking rue Jean-Jacques Rousseau – Déconstruction d'un tènement immobilier – Demande de permis de démolir**

Afin de procéder à l'aménagement d'un parking à hauteur des n° 2 et 4 de la rue Jean-Jacques Rousseau et de faciliter l'accès aux commerces et à la résidence l'Olivier, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir des immeubles vétustes présents sur cet îlot (unanimité des suffrages exprimés)

## **2 - Les Crozes – Cession de parcelles de terrain à Monsieur MALLET**

Le conseil municipal autorise la cession de plusieurs parcelles de terrain, sises lieudit les Crozes, à Monsieur MALLET, cadastrées section AZ n° 32, 33, 35 et une partie de AZ n° 42, d'une superficie totale de 4 274 m<sup>2</sup>, en vue d'y réaliser un projet de construction d'une station de lavage automobile et de deux commerces. Cette cession est consentie moyennant le prix de 22 € HT le m<sup>2</sup>. (unanimité des suffrages exprimés)

## **3 - Les Crozes – Cession de parcelles de terrain à la Société PFP Chatain**

Le conseil municipal autorise la cession de deux parcelles de terrain, sises lieudit les Crozes à la Société PFP CHATAIN, cadastrées section AZ n° 37, d'une superficie de 784 m<sup>2</sup> et AZ n° 27, d'une superficie de 1 222 m<sup>2</sup>, en vue d'y construire un dépôt. Cette cession est consentie moyennant le prix de 22€ le m<sup>2</sup>. (unanimité des suffrages exprimés)

## **4 - Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint**

Lors de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2016, une nouvelle organisation des services municipaux, faisant passer le nombre de directions de 8 à 4 a moyens termes, a été présentée :

- Direction de la vie locale (anciennement Direction de la vie locale et Développement social urbain)
- Direction des services techniques
- Pôle ressources (affaires administratives – finances – ressources humaines)
- Centre communal d'action sociale

Lors de cette séance, l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint chargé de la vie locale a été créé et pourvu par une attachée territoriale principale.

En vue de poursuivre la mise en place de cette organisation et après avis favorable du Comité technique réuni le 4 mai 2017, le conseil municipal modifie le tableau des effectifs et approuve la création d'un 2<sup>ème</sup> emploi fonctionnel de directeur général adjoint des communes de 10 à 20 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 en charge du pôle ressources.

Pour tenir compte de ces modifications et en raison de la fusion des fonctions de responsable des affaires administratives et de responsable des finances qui en découle, le conseil municipal autorise la suppression d'un emploi d'attaché territorial.

Enfin, le conseil municipal approuve la transformation d'un poste à temps complet en poste à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) afin de tenir compte de la mutation interne d'un adjoint administratif titulaire (28 Pour majorité municipale – 1 Pour liste "Le Chambon gagnant" – 3 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

## **5 - Associations adhérentes à l'Office municipal des sports – Répartition de la subvention annuelle**

Le conseil municipal approuve la répartition, entre les différentes associations sportives adhérentes à l'Office municipal des sports non signataires d'un contrat d'objectifs, de la subvention annuelle municipale de 9 800 €, allouée lors de sa séance du 12 avril 2017 (unanimité des suffrages exprimés)

Cette répartition s'établit comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION (en euros)</b>
Haltérophile Club	861
Boxe Française Savate	1 020
AS Mowgli	378
UFCF	478
Twirling bâton	1 227
Vivacité	378
Gymnastique volontaire de Pontcharra	378
Réveil Chambonnaire – section sarbacane	377
Réveil Chambonnaire – section badminton	378
Foyer Laïc – section escalade	1 281
Foyer Laïc – section sarbacane	378
Les Pieds plats	478
Volley-club	378
AS Postiers	378
Les Fous du volant	478
ACO	954

## **6 - Chantiers éducatifs – Convention avec le Département de la Loire et Relais Ondaine - Approbation**

Le conseil municipal approuve la convention tripartite à intervenir avec le Département de la Loire et Relais Ondaine pour la mise en place de chantiers éducatifs, sachant que la commune et le Département de la Loire s'engage à financer conjointement 500 heures, ce qui représente 4 050 € pour chacun des deux financeurs. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante (unanimité des suffrages exprimés)

## **7 - Renouvellement des contrats adulte relais – Convention avec l'Etat - Approbation**

Lors de sa séance du 23 avril 2014, le conseil municipal a autorisé le recrutement pour trois ans, de deux adultes relais dont la mission est de contribuer à l'amélioration des relations entre les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les services publics ainsi que des rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Afin de maintenir et de développer ces missions, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à renouveler pour trois ans les conventions avec l'Etat, en vue de recruter deux adultes relais à temps

complet, étant précisé que l'ACSE accordera une subvention annuelle de 18 936 € pour chacun de ces postes (unanimité des suffrages exprimés)

<b>Questions posées par les élus de la liste « Réussir ensemble le Chambon »</b>
--

**- De nombreuses voitures sont partie en fumée ces derniers temps. Serait-il possible d'avoir un bilan de la vidéo surveillance sur notre commune ?**

Monsieur le maire rappelle que le système mis en place sur la commune, déclaré et validé par l'Etat, compte 26 caméras réparties sur le territoire communal. Leur implantation a fait l'objet d'une concertation préalable étroite avec les services de la police nationale.

Il ajoute que la vidéo surveillance constitue un outil d'aide à l'élucidation des faits dont la justice est garante. L'enregistrement des images, limité à 12 jours et leur exploitation, sont soumis à une réglementation stricte. Seules les personnes autorisées peuvent accéder aux images sur réquisition des autorités de police et judiciaires.

Depuis le début de l'année 2017, plus d'une dizaine de réquisitions par les forces de police ont été enregistrées pour des faits s'étant produit la commune ou sur d'autres territoires voisins.

Monsieur le maire indique qu'il est favorable à la mise en place de la vidéo protection à l'échelle du SIVO et qu'il a proposé la mise à l'étude de ce projet aux maires des communes voisines.

**- Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive). Quelles mesures sont prises dans notre commune pour aller dans ce sens ?**

Monsieur FARA rappelle que Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans le programme national « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* ». Diverses actions ont été développées dans un objectif global de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie du territoire et de production d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, un service public « *Renov'Actions42* » destiné à accompagner les propriétaires qui veulent améliorer la performance énergétique de leur logement a été créé, un dispositif permettant une thermographie aérienne du territoire a été mis en place, un fonds de concours pour la transition énergétique, dont la commune a bénéficié dans le cadre du projet de rénovation de la piscine municipale, a par ailleurs été institué.

Ces actions intercommunales sont relayées au niveau local par une politique municipale volontariste en faveur du développement durable mise en œuvre notamment, dans le cadre de la rénovation des bâtiments municipaux et de la réduction de leur consommation énergétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.